

L'Anarcho-syndicaliste

N°209 - Le numéro: 2 €

Mars 2019

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même... ». Fernand Pelloutier - Lettre aux Anarchistes.

Éditorial:

LA CONFÉDÉRATION À LA DÉRIVE...

Militants syndicalistes, reprenons-la en mains !

Récemment, un camarade trotskiste me disait que ni lui ni ses camarades ne participaient au mouvement des *Gilets-jaunes* parce qu'il « n'était pas clair » et était « antisyndical »...

Je lui ai répondu: « Ah bon! Et d'après toi, en 17, pour Trotsky, le mouvement était clair? ».

Pour nous, anarcho-syndicalistes, le mouvement des *Gilets-jaunes* est un mouvement traditionnel d'insurrection. Il n'est pas inédit comme le prétendent de nombreux chroniqueurs, hommes politiques, etc... Le qualifier de la sorte n'est pas la preuve de leur ignorance mais celle de leur volonté d'effacer toute référence historique aux grands mouvements sociaux.

Que le pouvoir politique, économique et tous ses subsidiaires suivent cette démarche est logique mais que des fédérations et confédérations syndicales s'y associent, c'est de la trahison!

Cette trahison n'est pas nouvelle. Elle dure depuis de nombreuses années, notamment à Force Ouvrière avec J.C. Mailly qui a joué le rôle de co-législateur en participant personnellement à la rédaction de projets de lois anti-sociaux (Loi El Khomri, ordonnances Macron...).

Aujourd'hui, la trahison apparaît au grand jour face au mouvement des *Gilets-jaunes* qui suscite défiance et rejet au sein du bureau et de la Commission exécutive confédérale F.O.

Les militants syndicalistes:

- qui se réfèrent à l'article 2 des statuts de la C.G.T. (que F.O. continue) adoptés en 1895:

« La Confédération générale du Travail a exclusivement pour objet d'unir, sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale »;

- et qui ont aussi à l'esprit le préambule des statuts

confédéraux du 12 avril 1948, faisant suite à la décision de scission des 18 et 19 décembre 1947:

« *Cependant les Syndicats Force Ouvrière affirment que le mouvement syndical des travailleurs ne peut s'isoler dans la nation. Considérant que le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'État, parce qu'il ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique, les Syndicats Force Ouvrière reconnaissent au mouvement syndical le droit, lequel peut devenir un devoir, de réaliser des rapprochements ou des collaborations en vue d'une action déterminée lorsque la situation l'exige expressément* »;

ces militants sont favorables à une participation et à une amplification de ce mouvement de revendications, ne se laissent pas et ne se laisseront pas manipuler par les discours sur les violences des « casseurs », les propos antisémites... qui occultent le mouvement de fond.

Cette aspiration de la base se heurte au verrouillage vertical de l'appareil confédéral qui, depuis l'éviction de Pascal Pavageau, ignore délibérément les résolutions du Congrès confédéral et s'associe, de fait, comme le faisait J.C. Mailly, à la politique destructrice du gouvernement Macron.

Certains ont cru voir une inflexion de la position confédérale dans la déclaration de la C.E. confédérale du 21 février 2019. Mais, face à la violence de la répression - des milliers de blessés, dont certains très gravement par des tirs de L.B.D. - cette déclaration ne contient aucune condamnation, alors que la France se voit mise en cause par le *Commissariat aux droits de l'homme* du Conseil de l'Europe et même par l'O.N.U. qui demande l'ouverture d'une enquête!

Cette déclaration se contente d'affirmer que la réponse du gouvernement à l'urgence sociale « ne peut être la répression de la liberté de manifester ».

La C.E. confédérale « invite les syndicats » à préparer la mobilisation et la grève interprofessionnelle du 19

(suite en page 2)

*mars en organisant des réunions et assemblées « afin de réussir l'unité syndicale la plus large » et de « décider des initiatives à prendre pour bloquer l'économie afin de se faire entendre » et ce alors que, depuis novembre 2018, la France est ébranlée par un mouvement social d'ampleur: les *Gilets-jaunes*!*

La colère gronde... mais nous recommençons les journées d'action et les grèves saute-mouton, inefficaces, coûteuses et démobilisatrices.

La défense de la sécurité sociale, de l'assurance-chômage, de nos retraites mérite une grève générale re-conductible d'urgence et ce n'est pas l'orientation prise.

Le 19 mars est encore loin: un appel à soutenir et se joindre, partout où cela est possible, aux manifestations des *Gilets-jaunes* serait un signal fort.

Dans la situation actuelle, il est à craindre que la distance entre le discours confédéral de F.O. et son asservissement au pouvoir conduise l'appareil confédéral à mettre en place une police politique au sein de notre confédération pour museler les éventuels « responsables » d'U.D. et de Fédés qui chercheraient à dénoncer ce double langage et à s'opposer à cette collaboration.

N'en doutons pas: les moyens de pression du bureau confédéral sont considérables. C'est pourquoi, avant que la peur ne tétanise l'organisation, il y a urgence à ce que les militants reprennent la main au sein de leur syndicat, dans la suite du Congrès de Lille, arrêtent la dérive de collaboration actuelle et, pour se faire, se réunissent le plus souvent et le plus nombreux possible, en militants syndicalistes libres et indépendants, ce qui renouerait avec les principes fondateurs de *Force Ouvrière*, contre la gestion autoritaire et verticale de notre organisation.

Marc HÉBERT, 5 mars 2019.

SOMMAIRE:

p.1-2:	Éditorial	... Marc HÉBERT
p. 2:	En marj' d'la soup' du C.R.I.F.	... par l'père Sessoux
p.3:	Attention! Cet homme est dangereux	... Laurence STRIBY
p.4:	Du qualificatif d'un mandat	... Christine
p.5-4:	Fernand PELLOUTIER (1887-1901)	... de Georges VIDALENC (1949)
p.6:	Défendre le salarié, c'est défendre l'ordre établi	... Alice
p.7:	Indépendance nationale ou libération sociale (dernière partie)	... Georges RIVALIN
p.8:	Les nuits blanches et idées noires	...du père Cuteur

EN MARJ' D'LA SOUP' DU C.R.I.F.

... par l'père Sessoux

Y'a décidément des coups d'pied au cul qui s'perdent!
Sa superb'Macronie s'est fait un succès d'scèn' d'avant les pontifs réunis au dîner annuel d'leu'z'Excellences en bondieuseries israélites!

Faut ben dire qu'lé'circonstances d'État s'y prêtaient!

Ah! si l'avait jacté d'avant les pontifs des pointues catholiques, l'aurait sans doute menacé les mécréants qui s'foutent d'ses farfadaises, - quand i'dit que l'continent européen l'est chrétien, - d'tous les diables d'leuz'enfers!

Et si l'avait bavassé d'avant les pontifs des minarets, l'aurait sans doute menacé tous les amateurs d'jambon et d'autres tripailles du feu du gril à méchoui!

Mais i's'défourait devant les israélites en disant qu'les'antisionistes sont des antisémites!

Des fois! c'est p'tèt ben vrai!

Quand les "*Z'Étatz'arabes*", de Tanger à Karachi et ailleurs, i'z'ont viré d'chez'eux les israélites (ou non) parc'qu'lé'z'israéliens i'viraient des non-israélites de Palestine, i'f'sait ben de l'antisémitisme au nom de l'antisionisme!

Et quand lé'z'agenouillés des pointues catholiques ou orthodoxes de l'est-européen à main-d'œuvre pas cher i's'défourlent cycliquement d'sus les juifs qui restent encore chez eux, i'font pas de l'antisémitisme tout court!

Et quand les pontifs israélites en Israël i'disent qu'leu'pays c'é'l'pays des juifs et pi si té pas d'accord té pas juif et pas israélien non plus, i'font pas de l'antisémitisme au nom du sionisme tout court!!!

Sûr qu'les politiques i'vont s'frotter la bavette, chacun sur leu'perchoirs: ah! qu'j'te dis qu't'es plus antisémitite qu'l'pape; ah! qu'j'te dis qu't'es plus antisioniste qu'l'mufti! qu'j'te dis qu't'é plus antimoz'aïste qu'l'carreleur...

Si'y'a des péquins dans nos cambrousses qui pensent qu'i'a chez les politiques des barbus moins encalottés qu'd'autres, qu'i's'souviennent que l'Mahomet d'Roubaix, l'pèr'Guesde, et l'Archiprêtre d'Carmaux, l'père Jaurès, i's'sont pas gratté le troufignon pourqu'les pointues d'tous les villages restent à la charge des communes, et que les fellahs des départements algériens restent sous la tutelle d'leuz'oulémas! Pour ces barbus-là, lé gars dez'ateliers ou d'la campluche, leur'faut d'la politique... et du mystère!!!

Qu'lé camaros des syndicales i's'acoquent dans la bataille pour s'émanciper de tout'lé'servitudes sans soucier qu'léz'uns ou léz'autres songent ou non à un enfer dans un au'd'là! L'enfer: c'é'c'matin, c'é'c'tantôt, ça s'ra c'soir quand tu regarderas c'qui reste pour demain!

Pensez aux camaros qui sont dans la même mistoufle, organisez la solidarité en tout'causes, c't'un peu paradis su'c't'enfer!

ATTENTION! CET HOMME EST DANGEREUX!...

Ce syndicaliste qui milite depuis des années pour la défense des droits matériels et moraux des salariés du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, est une figure syndicale emblématique connue et reconnue par les acteurs institutionnels, les forces de l'ordre et les médias locaux pour sa présence physique et ses interventions revendicatives basées sur l'application de la Charte d'Amiens.

Sa personnalité sans compromis met les acteurs institutionnels dans l'embarras et crée des inimitiés. Ainsi, aux vœux de M. Alauzet, député du Doubs LREM, M. Joseph Pinard, militant LREM, ex-sénateur, lui a publiquement fait remarquer: *«depuis dix ans, tu nous emmerdes!»*.

Mais rassurez-vous, profitant de surcroît de son engagement dans le mouvement des *Gilets-jaunes*, le pouvoir en place utilise sans relâche les moyens institutionnels à sa disposition, justice, forces de l'ordre et relais administratifs de l'État, comme le préfet, contre cet individu manifestement *«nuisible»*!

Le 16 novembre 2018, lors de la venue de M. Macron à Besançon, il se fait agresser physiquement (gazage, matraquage, etc...) par les CRS, puis subit par la BAC, un étranglement et un doigt cassé.

Le 27 décembre à 8h30, les forces de l'ordre apportent chez lui une convocation au poste de police qui s'est traduite par sa première garde à vue d'une durée de 8h d'où faute d'éléments incriminants il a été relâché.

Le 8 février 2019, il reçoit un courrier du préfet lui rappelant les conditions générales pour le bon déroulé d'une manifestation, joint des peines encourues: 6 mois d'emprisonnement et 7.500€ d'amende pour manifestation illicite; 1 an d'emprisonnement et 15.000€ d'amende pour non respect de l'ordre de dispersion de manifestation. Sa femme est également convoquée au poste de police pour le mercredi suivant. Ce 13 février, elle est tenue 24 heures en garde à vue, mise sous contrôle judiciaire et interdite de se rendre au centre-ville de Besançon les samedis et les dimanches. Elle sera jugée en juin.

Le 14 février, son beau-fils est interpellé et menotté devant son lieu de travail, embarqué et mis en garde en vue, une perquisition à son domicile ayant trouvé des *«feux d'artifice»* utilisés lors d'une manifestation. Le lendemain, en comparution immédiate, il est condamné à 1 an de prison dont 6 mois fermes.

Le 27 février, le militant syndicaliste est à nouveau mis en garde à vue puis relâché dans la journée. Le 28, à 6h30, une perquisition à son domicile confisque tous les ordinateurs dont l'un contient de nombreuses informations syndicales. La recherche infructueuse de son téléphone portable implique dans la foulée une nouvelle garde à vue. Une enquête du parquet est ouverte pour recherche de preuves de coordination du mouvement bisontin des *Gilets-jaunes*...

Le 13 mars, M. Castaner vient à Besançon inaugurer un nouveau poste de police. Un rassemblement de *Gi-*

lets-jaunes tente de s'en approcher pour débattre avec lui de l'usage des armes sub-létales et de l'article 2 de la loi *«anti-casseurs»*, adoptée la veille par le parlement. Il est aussitôt bloqué à 300 mètres du ministre par les forces de l'ordre. Trois membres du groupe, dont sa femme et lui, sont alors arrêtés, menottés pour outrage et rébellion; outrage pour avoir scandé les habituels slogans contre Castaner et rébellion pour résistance *«violente»* à l'interpellation s'accrochant des deux bras à un poteau. Tous trois sont aussitôt mis en garde à vue pour 24 heures et passeront au tribunal le 29 avril.

Au travers de la chronologie de ces faits, révélant un acharnement institutionnel, peut-on ignorer la mise en place d'une mécanique juridico-politico-policrière répressive et abusive et la remise en cause de nos libertés individuelles et du droit à manifester, dans le cadre de toute organisation, y compris syndicale?

Parmi les milliers de *Gilets-jaunes*, combien sont-ils déjà mis en garde à vue, arrêtés, condamnés ou en attente de leur procès, à subir une telle répression judiciaire basée sur l'arbitraire?

Et, à l'avenir, combien seront-ils, combien serons-nous à tomber sous le coup de la loi *«visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations»*?

Notamment:

- l'article 2 qui donne pouvoir au préfet, autorité administrative de l'État, de prononcer une interdiction de manifester sans décision de justice: *«Lorsque, par ses agissements à l'occasion de manifestations sur la voie publique ayant donné lieu à des atteintes graves à l'intégrité physique des personnes ainsi qu'à des dommages importants aux biens ou par la commission d'un acte violent à l'occasion de l'une de ces manifestations, une personne constitue une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public, le représentant de l'État dans le département ou, à Paris, le préfet de police peut, par arrêté motivé, lui interdire de participer à une manifestation sur la voie publique ayant fait l'objet d'une déclaration ou dont il a connaissance»*;

-l'article 4, selon lequel tout citoyen est potentiellement concerné et pénalement responsable: *«Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende le fait pour une personne, au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation sur la voie publique, au cours ou à l'issue de laquelle des troubles à l'ordre public sont commis ou risquent d'être commis, de dissimuler volontairement tout ou partie de son visage sans motif légitime»*.

Une loi anti-manifestation, une loi liberticide qui marque un tournant sécuritaire du pouvoir politique en place, confronté à un profond mouvement social qu'il se doit de casser.

DU QUALIFICATIF D'UN MANDAT !

A l'approche d'un C.C.N., *Comité Confédéral National* à Force-Ouvrière, il est souvent question du contenu et surtout de la qualité du mandat donné aux secrétaires généraux des Unions Départementales ou des Fédérations Nationales.

Le mandat ferme ou fermé, est un mandat dont les secrétaires mandatés ne peuvent déroger... Faut-il encore, pour en être sûr, que nous ayons, nous les militants de base, un compte rendu détaillé et complet des votes à bulletins secrets des dits secrétaires, cette diffusion n'est pas impossible.

Le plus curieux, pour un syndicaliste, c'est d'envisager l'existence d'un mandat ouvert! Comment s'imaginer une *Commission exécutive* départementale ou un *Conseil fédéral* qui ne se prononce pas clairement et qui donne quitus à son *Secrétaire général* pour voter comme bon lui semble et en toute confiance? C'est inimaginable.

Déjà, ne pas arriver au cours de la réunion à définir une ligne commune, fruit de la confrontation des différents avis, cela sous-entend une incapacité totale pour les camarades concernés d'échanger entre eux et donc l'absence de confiance, de camaraderie à défaut de fraternité. Ce n'est donc plus une assemblée syndicale constituée de travailleurs organisés et conscients de pratiquer la lutte de classe.

La situation n'est pas nouvelle dans la lutte des peuples contre les dirigeants, les patrons et les exploités. Pendant la révolution française, le mandat exigé par les «*enragés*» était qualifié de mandat «*impératif*» afin que leurs délégués ne puissent pas prendre de décision à leur insu et de leur propre chef. Sage décision.

Une assemblée de syndicalistes qui ne donne pas de mandat clair et impératif à son délégué, est animée par des intérêts éloignés de la lutte de classe et propres aux partis politiques. Car ce sont les manigances et autres complots de politicards qui nuisent aux mandats fermes. Seules les volontés de prise de pouvoir peuvent entraîner une assemblée de syndicalistes à s'éloigner du combat contre le capitalisme.

Ensuite, le danger provient du vocabulaire utilisé. L'éloignement de la seule lutte de classe pousse à chercher des solutions trompeuses. Je pense à un mot très tendance aujourd'hui, qui ne se suffit plus à lui-même et qui doit être qualifié pour que des individus puissent entrevoir la représentation qu'il évoque à autrui: le mot «*démocratie*». Hors de la démocratie point de salut, si nous ne nous en réclamons pas, nous courons le risque d'être soupçonnés d'accointance avec le fascisme, telle une sanction.

Démocratie libérale, chrétienne, populaire, partici-

pative, directe, politique, proportionnelle, autoritaire, etc... Aujourd'hui, tout peut être déclaré démocratique. C'est un problème de vocabulaire, ce mot appartient au monde des partis politiques, pas au nôtre. Le syndicalisme inspiré de la *Charte d'Amiens* ne se qualifie pas comme un régime politique. Il va bien au-delà, puisqu'il revendique les suppressions du salariat et du patronat.

Nous ne cherchons pas à prendre le pouvoir. Point de 51% de camarades qui écrasent les desseins des 49 % dans les assemblées de vrais syndicalistes. Nous avons une organisation qui s'appuie sur nos pratiques fondamentales de discussions et de débats en assemblée, sans préjugé, ni invective d'où proviennent les mandats des délégués. Là est notre «*discipline*» syndicale et fraternelle.

Christine, 16 mars 2019.

(suite de la page 5)

une éducation appropriée et libératrice, afin de permettre aux travailleurs de devenir maîtres de leur destin. Il ne s'agissait pas seulement pour lui, quel qu'en fut l'intérêt, d'une passagère amélioration des conditions de travail et d'une hausse des salaires, il voulait exalter la conscience des travailleurs, leur faire comprendre la grandeur de leur mission. "Des ouvriers, écrivait-il, après s'être crus si longtemps condamnés au rôle d'outil veulent devenir des intelligences pour être en même temps les inventeurs et les créateurs de leurs œuvres".

Des intelligences! Certes! Non point des cerveaux nourris de savoir livresque, mais appliqués à l'étude des réalités, à l'observation des faits, à la connaissance exacte des mots, au maniement des idées. Il se trouve ainsi à l'origine de ce syndicalisme constructif que préconise notre C.G.T.-F.O. et de l'effort que nous poursuivons au C.E.O.

Ce militant admirable, bourgeois d'origine, était devenu peuple de tout son esprit et de tout son cœur, ignoré ou méconnu des uns, calomnié par les autres, il a, malgré les injures, malgré les souffrances, poursuivi tenacement la route qu'il s'était tracée et l'on peut dire qu'il avait faite sienne la devise que devait plus tard formuler Albert THIERRY: "Refus de parvenir, de parvenir seul, mais travailler sans relâche à l'amélioration du sort de tous".

Attitude austère qui ne fut pas toujours comprise, exemple de sacrifice qui ne fut pas toujours suivi. Mais avec gratitude, nous saluons aujourd'hui dans Fernand PELLOUTIER un précurseur en même temps qu'un guide de l'action ouvrière. Ses leçons sont toujours valables et méritent d'être retenues.

Atteint de tuberculose pulmonaire, PELLOUTIER dut prendre une retraite temporaire, puis définitive aux Bruyères de Sèvres près de Meudon où il mourut, en 1901, âgé seulement de 33 ans. Pour avoir vu trop clair et trop loin, pour avoir conseillé l'effort continu et pénible au lieu de la phraséologie pompeuse et vide, PELLOUTIER avait suscité des animosités qui attristèrent ses derniers jours. Mais aujourd'hui nous le reconnaissons comme un des nôtres, un de ceux dont l'exemple et l'enseignement font notre fierté et nous conservons de lui un souvenir respectueux et fraternel. Et il est légitime que nous placions ces cahiers d'information loyale et de probe recherche sous l'invocation de son nom, persuadés que nous ne trahissons pas sa pensée et que nous marchons dans la voie qu'il nous indiquait.

FERNAND PELLOUTIER (1^{er} octobre 1867 - 13 mars 1901)

par Georges VIDALENC (1885-1967), directeur du *Centre d'Éducation Ouvrière de la C.G.T., puis de la C.G.T.-F.O.*

dans "*Les Cahiers Fernand Pelloutier*" - n°1 - mai-juin 1949, pages 5 à 9.

Une revue de libres études syndicalistes ne saurait trouver de meilleur patronage que celui de Fernand PELLOUTIER qui fut un des premiers parmi les organisateurs du syndicalisme moderne et qui demeure l'une des grandes figures de l'histoire du mouvement ouvrier.

Il faut nous reporter par la pensée vers ces années 1890 où les forces ouvrières tentaient un difficile regroupement. Certes la loi de 1884 venait de reconnaître l'existence légale des syndicats, mais les premiers militants avaient à lutter contre l'hostilité patronale qui ne désarmait pas et disposait de mille moyens pour contrecarrer leur action, ils avaient à lutter surtout contre l'apathie de nombreux travailleurs qui n'avaient pas encore compris l'injustice de leur condition et l'inefficacité des efforts isolés.

Certes il y avait déjà des syndicats et leur nombre allait croissant, il y avait aussi des syndicalistes ardents et décidés, mais en trop petit nombre; le mérite de PELLOUTIER, ce fut de rassembler ces forces éparses, de donner à ces prolétaires la science de leur malheur, de leur faire comprendre surtout que l'émancipation des travailleurs, comme le disait Karl MARX, ne peut être que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Nous devons lui savoir gré également d'avoir vu clair dans une situation complexe et difficile, d'avoir discerné l'intérêt essentiel de la classe ouvrière et d'avoir refusé nettement de confondre l'action syndicale propre avec l'action politique des partis, même de ceux qui avaient un programme social.

On sait que le parti ouvrier guesdiste était alors en pleine croissance, qu'il se recrutait essentiellement parmi les travailleurs des usines et des mines et que ses théoriciens avaient tendance à considérer les foules ouvrières comme des masses de manœuvre, en vue des consultations électorales et de la conquête de mandats. PELLOUTIER réagit contre cette subordination et lui opposa une action syndicale indépendante, menée sur le lieu du travail, conduite par des ouvriers, avec leurs moyens et leur idéologie propres.

Indépendance et non hostilité. Les travailleurs sont aussi des citoyens qui ne doivent pas se dérober à l'action civique, qui ont leur mot à dire de leurs responsabilités à prendre sur le plan politique. PELLOUTIER leur demandait seulement de ne pas confondre deux activités qui ont chacune leur domaine particulier.

C'est à propos des problèmes économiques, des conditions de travail, de salaire, de sécurité que joue l'action syndicale et c'est cette action qu'il convient de mener avec le maximum de vigueur, de compétence et d'efficacité.

Pour cela, il fallait réagir contre les vieilles traditions compagnonniques qui subsistaient, contre le particularisme de certains métiers, la hiérarchie des professions, pour unir toutes les forces ouvrières dans un effort fraternel.

La tâche primordiale aux yeux de PELLOUTIER était donc de multiplier et de fédérer ces Bourses du Travail qui se créaient un peu partout depuis 1887, d'en faire l'armature de l'action prolétarienne. Dans chacune, des travailleurs de tous les métiers se réunissaient, ils apprenaient à se mieux connaître et à se mieux comprendre, à détruire les préventions et l'esprit de dénigrement qui avaient si longtemps paralysé leurs efforts.

En 1892, fut créée cette Fédération des Bourses du Travail

dont PELLOUTIER fut le secrétaire de 1895 à sa mort, qu'il anima de sa foi ardente et dans laquelle s'élabora au jour le jour, sous la pression des problèmes et des conflits cette "coutume ouvrière" qui est le trait caractéristique et original du mouvement syndical français.

Et PELLOUTIER qui voyait grand, et qui voyait loin, dressa pour les Bourses du Travail un programme d'activités et de travail d'une grande ampleur dont nous n'avons pas encore réalisé tous les points.

Pour lui la Bourse du Travail devait se proposer un quadruple objectif et assumer 4 fonctions essentielles:

1- Service de la mutualité: placement - secours de chômage - secours de voyage du viaticum - secours contre les accidents.

2- Service de l'enseignement: création de bibliothèques et de services de renseignements - musée social avec produits des industries locales - cours professionnels et de culture générale.

3- Service de la propagande: études statistiques et économiques et création de syndicats et de coopératives développement et fonctionnement des conseils de Prudhommes.

4- Service de la résistance: mode d'organisation des grèves - agitation contre les projets de loi inquiétants.

Les Bourses étaient dans sa pensée les cellules d'une organisation sociale nouvelle et il se dépensa sans compter pour les développer et les aider à mieux remplir leur rôle.

Programme magnifique et courageux. PELLOUTIER n'était pas de ceux qui flattent les masses populaires et les bercent de formules simplistes en leur attribuant toutes les vertus. Il leur traçait les tâches à remplir, indiquait les efforts indispensables et insistait en toutes circonstances sur la nécessité d'appuyer l'action par un effort de documentation, par une formation intellectuelle d'autant plus nécessaire que l'École primaire, la seule accessible aux enfants du peuple, ne donnait alors qu'une instruction très limitée. Certes les lois FERRY de 1881 avaient réalisé un progrès marqué en créant l'école laïque obligatoire, mais les nécessités économiques obligeaient les enfants à la quitter beaucoup trop tôt, à 12 ans et même à 11 ans, avant qu'il fut possible de leur donner une véritable formation civique et sociale.

C'est à ces prolétaires que PELLOUTIER recommandait d'étudier, de lire, de réfléchir, pour qu'ils soient capables de comprendre les problèmes complexes de la vie économique, de jouer leur rôle avec efficacité dans les discussions avec le patronat et les pouvoirs publics, de résister à la séduction des phrases éloquentes mais creuses.

Dans le désarroi des esprits, né de la campagne boulangiste par laquelle nombre de républicains s'étaient laissés séduire, PELLOUTIER intervint pour dégager le syndicalisme naissant de l'emprise politique et le ramener à son véritable objet, la lutte sur le plan économique avec comme but final l'abolition du salariat et de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Nettement et à maintes reprises, il a souligné l'importance et la valeur de la personnalité humaine, la nécessité de la respecter même chez les adversaires et de l'enrichir surtout par

(suite en page 4)

DÉFENDRE LE SALARIÉ, C'EST DÉFENDRE L'ORDRE ÉTABLI

J'ai bien peur que ce soit là le point fondamental qui échappe à nos camarades se croyant réformistes. C'est un constat que j'étais prête à mettre de côté: la nouvelle marche générale de l'organisation élue au Congrès semblait avoir bien conscience qu'on devait sortir de la défense des seuls salariés en *CDI temps plein*. J'espérais qu'on allait commencer à s'occuper sérieusement de tous les oubliés du syndicalisme français, depuis les délaissés des *Trente Glorieuses* qui ne pouvaient profiter du "*compromis fordiste*" (accepter de demeurer subordonnés et exploités en échange d'un salaire suffisant pour devenir un heureux consommateur). Leur nombre, ces non-salariés classiques, ne cesse de s'accroître depuis que la voracité du capitalisme peut s'exprimer librement grâce aux lois votées depuis désormais presque 50 ans: contrats courts et précaires, chômeurs, immigrés et aujourd'hui réfugiés, travailleurs indépendants voire même artisans et autres petits producteurs.

Je ne dis pas que le salarié en CDI est aujourd'hui protégé, dans une servitude volontaire qu'il accepte et où il se sent bien. Au contraire, tous les acquis dudit compromis tombent un à un avec une rapidité vertigineuse depuis moins de deux ans (le terrain a été bien préparé), et j'observe donc ce repli de "*classe*" (des salariés classiques) pour tenter (bien vainement) de défendre les acquis qui demeurent encore (mais plus pour longtemps).

Depuis le coup de force à FO d'octobre, je vois nos instances dirigeantes (déclarations de la CE, prises de paroles publiques de notre nouveau secrétaire général) nous enfermer dans cette vision archaïque et conservatrice du syndicalisme: non seulement on ne s'adresse plus qu'aux salariés, mais en plus seulement pour revendiquer des hausses de salaires. Voilà un retour 30 ans en arrière: "*FO, le syndicat de la fiche de paie*"... Donc on se remet à revendiquer ce compromis qui tue progressivement le syndicalisme.

Je m'arrête un instant sur ce point: on peut déclarer à la presse que FO se porte bien, que les élections dans la fonction publique ont affirmé notre place, etc... Sauf que toutes les grandes confédérations sont en perte de vitesse depuis des décennies. Aujourd'hui, celui qui tire son épingle du jeu c'est celui qui perd le moins d'adhérents ou de voix. Notre deuxième place dans la fonction publique hospitalière a été prise à la CFDT parce qu'on a moins chuté qu'eux... Cela n'a rien de réjouissant, ni rien de nouveau. Ce retour en arrière me désespère pour notre avenir...

Alors le système d'exploitation dans lequel nous sommes enfermés, lui, peut avoir de beaux jours de-

vant lui si les organisations syndicales continuent à revendiquer de rester exploitées!

Il est impératif de renouer avec nos racines profondes, celles qui pourtant nous unissent tous lors des Congrès et que l'on répète à chaque début de résolution confédérale: la *Charte d'Amiens*. Le syndicalisme est l'outil de l'ensemble des travailleurs exploités pour s'émanciper, c'est-à-dire pour abolir le patronat ET LE SALARIAT. Défendre le salariat, c'est défendre le système d'exploitation; défendre le salarié, c'est défendre l'ordre établi. On ne peut revendiquer seulement une augmentation des salaires sans militer plus fortement encore contre le salariat. Faut-il rappeler que cet ensemble de contrats très particulier, à l'inverse de tous les autres types de contrats où l'égalité des parties est garantie, nous subordonne au patronat, lui donne pouvoir de contrôle, de sanction et de commande? C'est pourquoi la CGT a été fondée, c'est pourquoi le syndicalisme existe: abolir toutes les formes d'oppression au travail. Force est de constater que trop de syndiqués aujourd'hui l'ont oublié: ceux qui se prétendent réformistes et nous disent réfractaires ou grognons-rôleurs sont en vérité des conservateurs. Ils sont les alliés de circonstance du patronat, qui, en contrepartie d'une augmentation de leur salaire (ou d'une cotisation patronale pour leurs syndicats!), seront prêts à conserver le salariat, et ne s'occupent même pas des autres formes d'exploitation en dehors.

Ainsi nous sommes en train de passer à côté de l'Histoire, à regarder faire des révoltés ce pour quoi notre organisation avait été constituée. Résister contre l'oppression, organiser la lutte pour abolir tout système d'exploitation. On ne peut se cantonner seulement à résister contre l'oppresser pour avoir une augmentation de salaire! Une crise sociale émerge dans une crise politique. Il est évident que la place des syndicats est à côté des "*Gilets jaunes*", qu'ils soient salariés, précaires, retraités, chômeurs, travailleurs indépendants et pourquoi pas même petits artisans ou producteurs. Ceux-là même sont pris dans un système économique qui les rend plus opprimés que ceux que parfois ils emploient.

Nos statuts pourraient nous enfermer dans cette dialectique de l'esclave heureux quand, à l'article premier, ils déclarent que "*la CGT-FO a pour but de regrouper toutes les organisations de salariés*", ce qui serait totalement à rebours de la *Charte d'Amiens*. Mais il définit aussitôt "*comme salarié tous ceux qui vivent de leur travail sans exploiter autrui*". Ça en fait du monde!

Alors, on se développe?

Alice.

INDÉPENDANCE POLITIQUE OU LIBÉRATION SOCIALE ?

Huitième (et dernière) partie: QUELQUES SPÉCIALITÉS COLONIALES FRANÇAISES...

Reliquats d'Empire...

Parmi ces reliquats, faisons d'abord une distinction entre les petites îles des océans atlantique, indien, ou pacifique, et des territoires plus consistants, fussent-ils insulaires, tels la Nouvelle-Calédonie et la Guyane.

Dans les premières, reliquats de possessions coloniales importantes à un moment, elles ont le statut de départements français (hormis la Polynésie et Wallis-et-Futuna), et leurs structures économiques sont étroitement liées à leurs relations économiques avec la métropole.

Dans les secondes, d'importances géographiques beaucoup plus significatives, la question du devenir institutionnel peut prendre un aspect différent dans la mesure où ces territoires possèdent des ressources minières de grand rapport capitalistique.

Indépendance nationale...

Dans les petites unités territoriales, la propriété foncière est restée fondamentalement entre les mains des colons, et la richesse créée par les populations transplantées également. Cette dernière n'a, comme autre issue que l'acceptation de sa situation servile ou le départ vers la «*métropole*». Y compris au niveau des fonctionnaires d'État, une carrière des métropolitains dans ces entités est hautement considérée, tandis que l'autochtone devra aller «*faire ses preuves*» dans la région parisienne avant de revenir «*fonctionnaire brillant*» dans son île.

La «*départementalisation*» de ces territoires, sous la couverture de l'égalité des droits politiques, a sanctuarisé la situation sociale issue de la «*coloniale*». Y compris à S. Pierre et Miquelon, entité n'ayant pas de population transplantée par l'esclavagisme, nombre de décisions économiques relèvent des autorités supérieures établies parfois... en Normandie.

Dans les entités plus importantes: la richesse minière calédonienne ou guyanaise est l'enjeu d'une bataille foncière entre les populations autochtones primo-propriétaires (sans actes!!!) de ces terres, et l'État qui, aujourd'hui comme hier, détermine les droits de concession d'exploitation, qui sont de fait des droits de propriété perpétuelle sur la richesse minière.

En Calédonie, la récupération des territoires correspondant a été un combat politique qui, après les dernières explosions des années 80, a conduit à un début de partage de la richesse foncière entre les populations autochtones et allochtones... ou du moins entre la bourgeoisie allochtone et ce qui pourrait devenir, pour le plus grand bien de cette dernière, une bourgeoisie autochtone.

En Guyane, l'orpaillage illégal combattu à l'aide de maintes forces de gendarmerie (parce que brésilien) est promis à la légalité sous une forme industrielle que les populations autochtones refusent au motif de la mise en cause environnementale fondamentale qu'elle engendrerait.

... ou libération sociale

Quand, dans les petites entités, les populations asservies économiquement se révoltent, c'est immédiatement la propriété foncière et industrielle qui est en cause, et là, les «*politiques*» se terrent en attendant que la «*force publique*» rétablisse l'ordre social qui conditionne la perpétuation de leur situation.

Sitôt «*l'ordre rétabli*», l'État rassembleur s'acquitte avec l'ensemble des forces politiques à la recherche de solutions, y compris les «*indépendantistes*», dont le fond de commerce se limite à l'électoratisme, les «*révolutionnaires*» s'occupant de soumettre le mouvement d'émancipation sociale à leur avenir politique putatif.

Subsidiarité bien ordonnée...

Dans les grandes entités: aucun mouvement indépendantiste ne s'est développé en Guyane, la fusion des populations autochtones, transplantées ou implantées (indochinoises) se faisant dans le mouvement social, tandis que les kanaks peuvent, eux, se revendiquer d'une existence nationale homogène ante-coloniale.

La situation référendaire dans l'archipel calédonien, est-elle illustrative d'une modification de l'état d'esprit d'une partie de la population allochtone sur l'avenir institutionnel de la Calédonie?

En 1987, sur un corps électoral de 85.002 inscrits, 57.17% se prononçaient pour le statu-quo, le reste de population s'abstenait ou boycottait.

En 2018, sur un corps électoral de 174.165 inscrits, 45.2% se prononcent pour le statu-quo, 34.56% pour l'indépendance, et 18.99% se sont abstenus.

La population kanak représentant environ 40% de la population totale, elle ne semble pas intégralement acquise à l'idée d'indépendance, et les populations allochtones (dont la micronésienne) semblent bien refuser cette perspective. Sur un sujet aussi sensible, une abstention aussi importante atteste du refus de 20% du corps électoral de poser le problème de leur avenir en des termes politiques seulement.

Quoi qu'il en soit, les «*indépendantistes*», ici comme ailleurs, espèrent accéder au pouvoir, et une fois qu'ils en bénéficieront, ils participeront à sa perpétuation, l'indépendance-association issue des statuts de l'Empire est euro-compatible, et seule à même, si nécessaire, d'assurer la perpétuation de l'état de sujétion économique et sociale des individus exploités.

Il ne fait guère de doute que la primauté du combat c'est celui de l'émancipation économique totale des populations, la question institutionnelle se posera ensuite, ou non; pour le moment poser le problème dans l'autre sens est une perte de temps, et la durée de vie d'un individu est bien courte eu égard à l'histoire de l'humanité.

LES NUITS BLANCHES ET IDÉES NOIRES...

... du père Cuteur!

«La liberté n'est pas un principe social, elle est un fait individuel» - Anselme BELLEGARRIGUE (*)

Le prélèvement de l'impôt à la source a déjà existé en France, de novembre 1939 à septembre 1948, soit, pour ainsi dire, en situation de guerre et post-guerre. Sans doute les gouvernants de ces temps considéreraient-ils que l'incivisme fiscal des populations condamnées à la boucherie internationale, ainsi que celui des classes possédantes y voyant une situation d'aubaine, ne les mettent dans un état de pénurie de rentrées fiscales. Ce risque a sans doute été amoindri ensuite par l'instauration progressive de 1954 à 1967, mais déterminante de 1959 à 1967, de la «taxe sur la valeur ajoutée», ressource primordiale de l'État de nos jours.

Nous avons, à ce sujet, retrouvé dans l'édition n°42 du 16 août 1946 du «Libertaire», alors hebdomadaire de la Fédération anarchiste, sous le titre «L'impossible État démocratique», l'article suivant:

Il n'y a pas d'exemple, croyons-nous, de gouvernements français réalisant autant de circonstances favorables pour une démocratisation réelle et quotidienne, que les divers gouvernements de ces deux Constituantes. La majorité du législatif, composée des trois grands partis se réclamant impérieusement d'un idéal, aussi élevé qu'incorruptible de la démocratie, peut sembler rendre réalisable, et sur l'heure, les points fondamentaux d'une égalité tant demandée.

Chacun sait qu'il n'en est cependant rien, les faits de chaque jour se chargeant à eux seuls de réduire à néant les trompeuses et fallacieuses déclarations démagogiques des trois «Grands».

Dans le domaine du ravitaillement, les classes aisées se nourrissent fort bien et pas toujours, malgré une erreur communément répandue et entretenue, au marché noir, alors que les classes laborieuses sont réduites à la famine. Dans la question économique, le patronat, en dépit de son abandon illusoire de certains privilèges, conserve intact son pouvoir monstrueux de domination sociale. Cela tout le monde le sait, si chacun n'en cherche pas l'excuse.

Mais ce qui est moins connu, et pour cause c'est le pourcentage d'augmentation des impôts par catégories sociales. Dans ces gouvernements, soit directement inspirés de ces partis, soit soutenus par eux ce qui revient donc au même, le Parti socialiste et l'inévitable et ahurissant Parti communiste ont défavorisé nettement et irréfutablement les classes les plus déshéritées.

La rentrée des impôts de 1945 donne les résultats suivants, à méditer et à divulguer: par suite de l'immoral système de la retenue à la source - qui avantage indirectement le patronat grâce à ces rentrées complètes où la fraude ne peut jouer - les salariés ont payé trente-cinq fois plus d'impôts qu'en 1938, les agriculteurs sept fois plus ainsi que les membres des profes-

sions libérales et les commerçants et industriels trois fois seulement.

Loin de nous de vouloir prétendre que l'impôt n'écrase que le salarié: l'État est un Gargantua atteint de boulimie pécuniaire et frappe à toutes les portes. Mais certaines sont plus résistantes que d'autres et celle ouvrant sur la classe prolétarienne offre, actuellement, moins de fermeté, on le voit, que les autres.

Mais où la chose méritait d'être connue c'est que la pression gouvernementale contre la classe ouvrière est le fait de ceux qui se prétendent seuls à la défendre: l'édulcoré "Parti socialiste" et l'arlequin "Parti communiste". Où ces deux partis prétendus démocrates intransigeants ont échoué, l'État, conservateur et réactionnaire par nature, ne peut que profiter de leur échec, niant ainsi la possibilité d'un État démocratique réel. Encore une preuve du bien-fondé de nos affirmations touchant la nocivité de tout l'État, à quelle que couleur qu'il appartienne, et la démonstration par les faits de la nécessité de sa disparition complète et définitive.

Les ressources de l'État sont toujours recherchées parmi la classe la plus nombreuse, car, vous dirons cyniquement ceux de la classe la moins nombreuse: «Ça fait moins par foyer fiscal, et vu le nombre, c'est le résultat qui compte!».

Quant aux paroles de L'Internationale que nous livra Eugène POTTIER, elles restent et resteront d'actualité en économie capitaliste et tant qu'un État existera: «L'État opprime et la Loi triche, l'impôt saigne le malheureux, nul devoir ne s'impose au riche, le droit du pauvre est un mot creux!».

(*) Dans le journal L'Anarchie, édition n°2, 1850.

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»
19, rue de l'Étang-Bernard
44400 REZÉ

Abonnement pour 20 n°s: 40 euros
Abonnement de soutien: 50 euros
Verser à:

Association des Groupes Fernand PELLOUTIER
N° CCP 9998 28D Nantes
19, rue de l'Étang-Bernard - 44400 REZÉ

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Fondateur de publication: Alexandre HÉBERT
Directeur de publication: Marc HÉBERT.

<http://www.uas-pelloutier.fr>
uas.pelloutier@laposte.net